

Par courriel

Mercredi, le 28 mai 2015

M. Marc Labelle
Directeur, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE)
Arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal

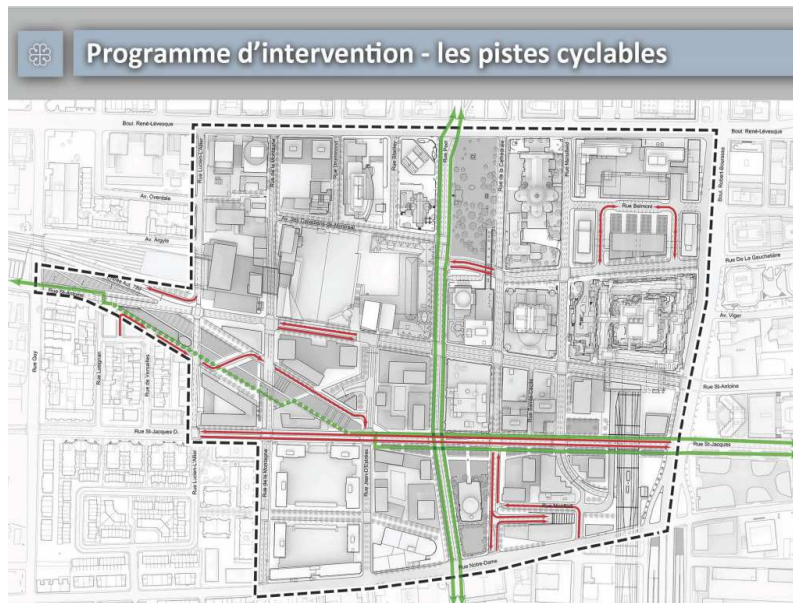
Objet : Consultation publique sur le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares

Monsieur,

La commission de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) responsable du dossier souhaite recevoir des informations supplémentaires sur des sujets abordés lors de la première phase de la consultation. Afin d'informer rapidement les citoyens et de les outiller pour la préparation de leurs mémoires, la commission vous serait reconnaissante de lui faire parvenir vos réponses d'ici 48 heures.

1. Qu'advient-il de l'édifice de l'ancien Planétarium Dow ?
2. Comment prévoyez-vous intégrer l'ancien Planétarium Dow au square Chaboillez réaménagé ?
3. Veuillez décrire, avec carte à l'appui, les voies de circulation automobile, cyclable et piétonnière ceinturant et traversant le futur parc Ville-Marie.
 - 3.1. En particulier, quelles sont les caractéristiques de la nouvelle rue prévue dans le parc Ville-Marie (fonction, largeur de la chaussée et des trottoirs, espaces de stationnement, etc.) ?
4. Quelles sont les considérations ou exigences de santé publique relatives à l'implantation de jardins communautaires à proximité de l'autoroute Ville-Marie ?

5. Lors de la séance d'information du 19 mai, un citoyen faisait référence à un rapport produit par Raymond Chabot Grant Thornton à l'intention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, du développement social de l'arrondissement de Ville-Marie portant sur les besoins de la population dans le district Peter-McGill. Veuillez déposer ce rapport.
6. Les questions suivantes font référence à la diapositive ci-dessous tirée de votre présentation du 19 mai dernier.



- 6.1. Que représentent les lignes rouges et les lignes vertes?
- 6.2. Quelle est la source de l'information présentée sur cette carte.
- 6.3. Comment la création du futur parc Ville-Marie améliorera-t-elle le réseau cyclable par rapport à la situation actuelle ?
7. Veuillez définir les notions de logement social et de logement abordable telles qu'applicables à Montréal.
8. Quelles sont les besoins et les tendances d'évolution en matière d'équipements et de services de proximité dans le Quartier des gares (commerces, écoles, services de santé, etc.) ?

9. Quelles sont les dispositions de la réglementation d'urbanisme qui s'appliquent au secteur du Quartier des gares pour lequel l'arrondissement demande une modification du Plan d'urbanisme ?
10. Quand le Programme triennal d'immobilisations (PTI) qui traitera des investissements prévus dans le Quartier des gares sera-t-il étudié et adopté ?
11. Le nouvel édicule proposé à la station de métro Lucien-L'Allier sera-t-il doté d'un ascenseur permettant d'accéder aux quais du métro et d'en remonter ?
12. Vous avez déclaré que l'arrondissement n'avait pas de levier pour fixer les types de logements. Qu'est-ce qui empêche l'arrondissement de l'établir dans le règlement d'urbanisme ?
 - 12.1. Le cas échéant, l'arrondissement peut-il favoriser la création de logements familiaux d'une autre manière, par exemple par l'entremise de critères inscrits au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ?

En guise de rappel, la commission souhaite également recevoir d'ici 48 heures les réponses aux demandes formulées dans le courriel du 21 mai 2015.

Merci de votre précieuse collaboration,

Cordialement,

Stéphanie Wells
Secrétaire-analyste de commission
Office de consultation publique de Montréal